

Signalez toute anomalie (affichage, accès au site, etc.) à votre syndicat Sud Education, qui informera la fédération.

COMMENT VOTER ? ATTENTION ... PIEGES !!!

(ou comment faire compliqué là où c'était simple)

Pour les premières élections communes à toute la Fonction Publique, notre Ministère a décidé de briller en organisant un vote uniquement informatique.

SUD EDUCATION – comme la plupart des syndicats -s'y est opposé : les électeurs devront faire une démarche volontaire pour connaître les listes de candidats et leur profession de foi. Le risque de ne pas pouvoir voter est important. Ça arrangerait le gouvernement de pouvoir parler d'une baisse...

LES TROIS PHASES ESSENTIELLES :

(Il ne faut en manquer aucune pour voter !)

1/ LA PHASE PAPIER (entre le 22 et le 28 septembre)

Normalement, chaque électeur se voit remettre (ou reçoit chez lui pour les Remplaçants) une **NOTICE DE VOTE**. Cette notice contient l'identifiant et le Numen sous une **case à gratter** et les indications générales. Il faut aussi connaître son département de naissance tel qu'il figure dans le numéro INSEE (exemple, les gens nés dans l'ancienne Seine et Oise ont un numéro 78 même si le département s'appelle désormais 95, 93, 91, etc.).

(Il faut vérifier avoir reçu cette notice et sinon la réclamer.)

2/ LA PHASE RÉCUPÉRATION DU CODE

Avant le 12 octobre à 8 heures du matin, il faut se connecter (www.education.gouv.fr/electionspro2011 «espace électeur ») pour récupérer son CODE de vote.

Sans ce code, impossible de voter et impossible de le récupérer après le 12 (sauf pour ceux qui l'ont perdu, ce qui signifie qu'ils s'étaient déjà connectés).

(Attention, cette phase est essentielle ! Ceux qui oublieront de se connecter avant le 12 pour récupérer leur code ne pourront pas voter.)

3/ LA PHASE VOTE :

Muni de son code et de ses identifiants, tout électeur peut voter 7 jours sur 7 de n'importe quel ordinateur connecté à Internet du 13 au 20 octobre.

(Pour ceux qui ne disposent pas d'Internet chez eux ou sur leur lieu de travail, il est prévu des kiosques de vote (en fait un ordinateur mis à disposition) dans les lycées, collèges et grosses écoles).

EN QUELQUES CLICS, AIDEZ SUD EDUCATION A GARDER SA REPRESENTATIVITE

CLIQUEZ SUD EDUCATION!!!

4 CLICS (4 votes) pour les titulaires – CTM- CTA- CAPN- CAPA ou CAPD

3 CLICS (3 votes) pour les non titulaires : CTM – CTA - CCPA

éducation
Sud
Solidaires